

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01434
Numéro SIREN : 843 350 745
Nom ou dénomination : EDEN FITNESS

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2020 sous le numéro de dépôt 5544

EDEN FITNESS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 2D rue du Bois Planté 45210 FERRIERES EN GATINAIS
RCS ORLEANS 843 350 745

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt,

Le 30 juillet,

A 19 heures,

Les associés de la société **EDEN FITNESS** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sis 2D rue du Bois Planté à FERRIERES EN GATINAIS (45210), sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Madame Patty NAUDASCHER**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Pierre NAUDASCHER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 actions sur les 10 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

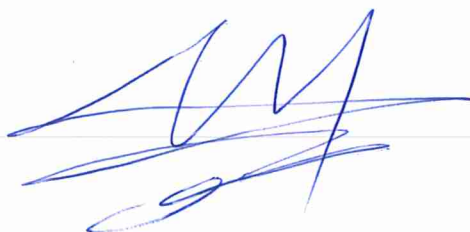
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

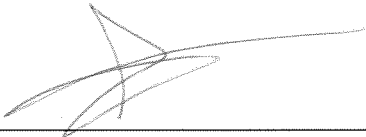
**Certifié conforme
Le Président**



EDEN FITNESS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 2D rue du Bois Planté 45210 FERRIERES EN GATINAIS
RCS ORLEANS 843 350 745

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
LE 31 JUILLET 2020

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	NOMBRE DE TITRES	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE
1	BEAUTE FITNESS GIEN ZA de la Bosserie 45500 GIEN	1	1	
2	M. Kévin DELAS App. 116, Bât. 3 19 Rue des Briqueteries 45500 GIEN	3	3	
3	Mme Gwenaëlle KERLEAUX 37 Route de Saint Aignan 45600 VIGLAIN	3	3	
4	M. Marc PERRET 8 Rue de la Source 45360 CHATILLON SUR LOIRE	3	3	
	Totaux	10	10	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés
pouvoirs, arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits
sociaux, sur les 10 actions composant le capital social.

Le Président



Le secrétaire de séance



EDEN FITNESS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 2D rue du Bois Planté 45210 FERRIERES EN GATINAIS
RCS ORLEANS 843 350 745

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
LE 31 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt,
Le 31 juillet,
A 11 heures,

Les associés de la société **EDEN FITNESS** se sont extraordinairement réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis 2D rue du Bois Planté 45210 FERRIERES EN GATINAIS, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Madame Patty NAUDASCHER** en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Marc PERRET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Kevin DELAS, candidat aux fonctions de Président, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

PM KD GK

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Madame Patty NAUDASCHER, de ses fonctions de Présidente de la Société, décide de la remercier pour les services rendus à la Société, d'accepter sa démission avec effet à compter de ce jour, et de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée non limitée :

- **Monsieur Kévin DELAS**
Né le 12 juillet 1991 à GIEN (45)
De nationalité française
Demeurant Appartement 116, Bâtiment 3 - 19 Rue des Briqueteries 45500 GIEN.

Monsieur Kévin DELAS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La rémunération éventuelle du Président ainsi nommé sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Kévin DELAS déclare accepter ses nouvelles fonctions sans restriction ni réserve, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

PM RD GK

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Madame Patty NAUDASCHER



Le secrétaire de séance
Monsieur Marc PERRET



Monsieur Kévin DELAS

« Lu et approuvé. Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Lu et approuvé. Bon pour acceptation des
fonctions de président



EDEN FITNESS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 2D rue du Bois Planté 45210 FERRIERES EN GATINAIS
RCS ORLEANS 843 350 745

RAPPORT DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
LE 31 JUILLET 2020

Madame, Messieurs,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous rappeler ma décision de démissionner de mon mandat de Présidente de la Société.

Comme vous le savez, cette décision fait suite à la cession de l'entreprise survenue ce jour.

Afin de me remplacer, il vous est en conséquence proposé de nommer en qualité de nouveau Président, pour une durée non limitée :

- **Monsieur Kévin DELAS**
Né le 12 juillet 1991 à GIEN (45)
De nationalité française
Demeurant Appartement 116, Bâtiment 3 - 19 Rue des Briqueteries 45500 GIEN.

Je vous invite à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Le Président
Mme Patty NAUDASCHER

